N° 17 06 17

*Département de Loire-Atlantique*

*Arrondissement de Saint-Nazaire*

**Ville de PORNICHET**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, HUCHET, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOT, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

*Date de convocation*

23 juin 2017

A l'exception de :
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame PRUKOP.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

*Date du Conseil Municipal*

**30 JUIN 2017**

Formant la majorité des membres en exercice.

*Nombre de conseillers*

En exercice 33

Présents----23

Votants -----33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

## 17/ QUAI DES ARTS – SAISON 2017/2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) LE GRAND T – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

Quai des Arts propose de reconduire le partenariat mis en place entre Quai des Arts et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Grand T.

Ce partenariat porte sur plusieurs opérations menées dans le cadre de la saison 2017/2018 de Quai des Arts.

1- L'accueil à Quai des Arts de deux spectacles programmés par Le Grand T et décentralisés dans le département, à des conditions très avantageuses pour les salles.

L'objectif est de favoriser la programmation de spectacles de théâtre pour faciliter l'accès aux œuvres par le grand public.

Pour ces deux spectacles, Le Grand T prend à sa charge l'ensemble des cachets, frais de déplacements et d'accueil des équipes artistiques et refacture, uniquement

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1ère adjointe au Maire

pour les séances tous publics, un montant forfaitaire très avantageux calculé au prorata de la jauge de Quai des Arts. Sur ces séances tous publics, Quai des Arts met à disposition du Grand T un quota de 30 places vendues directement par Le Grand T dans le cadre de ses abonnements par ses services de billetterie et selon sa propre grille tarifaire. L'intégralité de ces recettes encaissées par Le Grand T sera ensuite reversée à Quai des Arts. Des séances scolaires sont également programmées mais sont à l'entière charge du Grand T.

2- Quai des Arts est partenaire de l'opération « L'école du spectateur / T au Théâtre » mise en place par Le Grand T.

Des visites du théâtre sont organisées et des représentations sont réservées exclusivement aux collégiens participant à l'opération « T au théâtre ». Pour les représentations scolaires des classes de 4ème, la billetterie sera gérée exclusivement et directement par le service jeune public du Grand T et la recette conservée. Dans le cadre de l'opération « T au théâtre », Quai des Arts s'engage également à réserver un quota de places pour des classes de collégiens de 3ème sur deux représentations tous publics de sa programmation, en soirée. Pour les représentations tous publics, la recette sera intégralement reversée à Quai des Arts.

3- Quota de places réservé pour les abonnés de Quai des Arts sur un spectacle exceptionnel du Grand T.

La dernière opération est une mise à disposition pour les abonnés de Quai des Arts d'un quota de 50 places sur la représentation du vendredi 2 février 2018 à 20h30 de « Bigre », spectacle exceptionnel par son envergure programmé par le Grand T à Nantes. L'intégralité de ces recettes encaissées par Quai des Arts sera ensuite reversée au Grand T.

4- Adhésion au Réseau des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA).

La convention prévoit enfin la participation de Quai des Arts au Réseau des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA) dont les missions sont de favoriser la diffusion et la création artistique sur la Loire-Atlantique, mais aussi développer les résidences d'artistes, les projets participatifs et l'éducation artistique et culturelle en Loire-Atlantique. L'adhésion saisonnière 2017-2018 collectée par le Grand T est fixée pour la Ville de Pornichet au montant de 1 500 € TTC.

Le projet de convention, soumis au Conseil Municipal, fixe les modalités d'intervention respectives du Grand T et de la Ville de Pornichet et précise les implications et responsabilités de chaque structure ainsi que les tarifs qui s'appliquent et les échanges financiers susceptibles d'intervenir entre les partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat et ses cinq annexes entre Le Grand T et la Ville de Pornichet.

DELIBÉRATION :

⇨Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission Culture – Patrimoine en date du 20 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

N° 17 06 17

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat et ses cinq annexes entre l'EPCC Le Grand T et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à les signer et à en assurer leur exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1ère adjointe au Maire

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE